



Joyeux Noël !



Bonne Année !

Sommaire :

- * Vœux de la Municipalité
- * Brèves
- * Prévention contre les cambriolages
- * Prochaine parution
- * Police des constructions
- * Election cantonale
- * Abris PGi 2012
- * Distribution des sapins
- * Acheminement du courrier
- * Remerciements
- * Bulletin sur l'eau potable
- * Pose de la 1ère pierre du futur collège d'Épendes

Vœux de la Municipalité

Au terme de cette année 2011 et à l'occasion de la période des fêtes où rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux que l'on aime, la Municipalité souhaite profiter de ces quelques lignes pour vous adresser ses meilleurs vœux.

Noël est un moment où l'on prend le temps. Le temps du partage, le temps de la convivialité, le temps de réfléchir et d'apprécier.

La Municipalité souhaite à chacun beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité pour la nouvelle année ainsi que la réalisation de vos projets les plus chers.

Votre Municipalité

Marché artisanal de Noël

Dimanche 4 décembre 2011

9h00 – 17h00

Grande salle de Belmont

Petite restauration

Brèves

- **Recensement des chiens.** Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus d'informer toutes nouvelles arrivées ou départs de chiens pour l'année 2011 d'ici au 31 janvier 2012.
- Nous vous informons que la piste forestière située dans les Côtes de Verneuse est désormais terminée. **Tout dépôt y est formellement interdit.** Si vous avez des matériaux à évacuer, vous voudrez bien prendre au préalable contact avec la Municipalité. Nous vous rappelons que les matériaux recyclés nécessaires à la création du coffre devront être « propres » soit exempt d'éléments autres que pierreux et terreux.
- Le nouveau système informatique de demande d'autorisation de manifestations **POCAMA** (Portail cantonal des manifestations), mis en place il y a quelques semaines par l'Etat de Vaud, nécessite quelques adaptations. Un groupe de travail réunissant des représentants des communes et des polices communales va étudier une solution simplifiée. Nous vous donnerons de plus amples informations dans un prochain numéro du 46° Nord.



Méfiez-vous du crépuscule ! Cet instant de la journée où la nuit s'installe est le moment préféré des cambrioleurs.

Sous le couvert de la nuit, ces malfaiteurs repèrent facilement les appartements inoccupés et agissent avec rapidité. Des réflexes simples peuvent vous mettre à l'abri d'une visite indésirable. Une lumière allumée pendant votre absence donne l'impression d'une présence dans votre logis et peut retenir les mauvaises intentions du cambrioleur. Certaines lampes sont munies d'un capteur qui enclenche la lumière lorsque la pièce devient sombre. Des minuteries permettent de programmer l'enclenchement d'une lampe.

Même à l'étage, **ne laissez pas vos fenêtres et portes de balcon ouvertes** ou même entrouvertes. Certains individus n'hésitent pas à escalader les façades d'immeubles. Si vous vous absentez quelques jours, faites retenir votre courrier à la poste. Votre boîte aux lettres devient un renseignement utile pour les personnes malintentionnées.

Fermez votre porte à clé, même si vous vous trouvez à l'intérieur. Il est arrivé à des victimes de cambriolages de se retrouver en présence d'un voleur alors même qu'elles se

trouvaient tranquillement installées chez elles.

A de nombreuses reprises, **des cambrioleurs ont été interpellés grâce à l'appel d'un habitant** qui s'étonnait d'une porte laissée entrouverte, d'un bruit de vitres brisées ou de la présence d'un individu suspect.

Vous aussi, vous pouvez appeler la police au 117

La vérification d'un soupçon par les policiers ne prend que quelques minutes. Les conséquences d'un cambriolage durent plusieurs mois.



Greffes Municipales

Horaires d'ouverture : lundi de 19h à 19h45
mercredi de 9h00 à 11h00

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : greffe@belmont-sur-yverdon.ch

www.belmont-sur-yverdon.ch

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de mars. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 10 février 2012.

Prévention

Les cambrioleurs repèrent les serrures dont le cylindre dépasse de la porte. Au moyen d'un outil, il casse cette pièce sans difficulté. Il ne faut que quelques secondes pour casser le cylindre et pénétrer dans l'appartement.

Petit conseil utile: posez une rosace sur le cylindre. Ce "capuchon" doit être fixé de l'intérieur, avec des tiges qui traversent la porte. Cette solution est efficace et peu coûteuse.



Dispense d'enquête

Branche Olivier—Affolter Blagost

N° 004/2011

Construction d'un mur d'une hauteur inférieure à 2 mètres, en limite de propriété

Election cantonale complémentaire (Conseil d'Etat – 1 siège)

27 novembre 2011 : 1er tour

18 décembre 2011 : 2ème tour

Abris PCi 2012 (Canton-Communes / septembre 2011)

Dans le cadre de la révision de la Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2012, le Service de la sécurité civile et militaire tient à rappeler que le principe de base de la LPPCi de 2004 perdurera.

Dès lors, les futurs propriétaires restent soumis à l'obligation de construire un abri. Le cas échéant, ils sont soumis à la contribution de remplacement.

Cette révision apportera, dès son entrée en vigueur, des changements importants, notamment pour les communes :

- * afin de rationaliser les coûts, seuls les abris d'une capacité moyenne (en principe vingt-cinq places) seront construits. Les propriétaires non soumis à cette obligation devront donc s'acquitter de la contribution de remplacement.
- * le canton gèrera et encaissera directement les contributions de remplacements ;

Les contributions encaissées jusqu'au 31 décembre 2011 restent affectées à la construction des places protégées; le Conseil d'Etat arrêtera les modalités d'utilisation et de remboursement des contributions.

Distribution des sapins de Noël

La Municipalité informe la population que la distribution des sapins de Noël se déroulera le samedi

17 décembre à 10h30

Place de l'Amitié - Belmont-sur-Yverdon



Comme les années précédentes, la Municipalité a adressé une invitation personnelle au Père Noël. Nous osons espérer qu'il se joindra à nous pour ce moment de convivialité durant lequel sera servi le traditionnel vin chaud.

Acheminement du courrier (Canton-Communes / septembre 2011)



Depuis plusieurs mois, La Poste n'achemine plus les envois mal adressés, elle les retourne simplement à l'expéditeur.

Outre le va-et-vient d'un courrier à réadresser puis à réexpédier, la perte de temps occasionnée peut porter préjudice à un administré, à une entreprise ou à une administration, dans la cas où certains délais légaux doivent être respectés.

Il est donc important que chaque interlocuteur et correspondant du greffe ou d'une administration puisse facilement identifier l'adresse de correspondance complète à laquelle il doit envoyer son courrier.

Rappel:

Pour La Poste, une adresse complète comprend : **un nom de rue, un numéro de bâtiment et le numéro postal de la localité.**

Remerciements

En avril dernier, Mme Isabelle L'Eplattenier quittait sa fonction de secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants. En juin 2011, M. Pascal Ray laissait sa place de municipal. Afin de les remercier pour toutes les années de travail au sein de l'exécutif de notre Commune, la Municipalité a organisé, le 7 octobre dernier, un sympathique repas. Ce fut ainsi l'occasion de leur adresser nos sincères remerciements et de leur remettre une petite attention, qu'ils sauront, sans nul doute, apprécier.

Bulletin d'information périodique sur l'eau potable

Origine de l'eau : les sources des Grayeses et l'eau du réseau de la Commune de Suchy
Traitement de l'eau : sans traitement
Analyses bactériologiques : l'eau distribuée à Belmont-sur-Yverdon est conforme aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène et de microbiologie relatives aux denrées alimentaires.



Analyses chimiques

Eau de Belmont n° 346 du 30.03.2011

Dureté de l'eau	32.9 °F – Eau très dure, sulfatée
Nitrates	15.1 mg/l – Tolérance 40 mg/l

Eau du Villaret n° 347 du 30.03.2011

Dureté de l'eau	48.4 °F – Eau très dure, sulfatée
Nitrates	25.0 mg/l – Tolérance 40 mg/l

La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires (OSEC).

Pose de la première pierre – Futur collège d'Ependes



Discours de M. Homberger, Syndic d'Ependes devant des élèves très attentifs.

Quelques petits souvenirs de cet événement qui s'est déroulé le 30 septembre 2011, en présence de nombreux invités, dont les actuels écoliers du cercle scolaire de Belmont-Ependes-Suchy



Pose du tube dans le radier par Maximilien et Louise Jenny aidés de S. Homberger. Coulage du béton sur le tube par S. Boesiger, Ch. Pahud, S. Homberger et C. Pittet.



De gauche à droite : Ch. Pahud, Président conseil intercommunal A3C / S. Homberger, Syndic d'Ependes, les jumeaux Louise et Maximilien, J.-C. Ruchet, président entente scolaire d'Yverdon et environs et municipal d'Yverdon / S. Boesiger, vice-présidente A3C / J.-F. Hürst, directeur établissement scolaire Edmond Gilliard d'Yverdon / C. Pittet, président comité directeur A3C / S. Pacifico, bureau d'architectes Dolci / J.-D. Carrard Consortium GEY, Y. Cavin, conseiller organisationnel DGEO



